



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090624

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/08/2024 15H37 C:024710 I:13947
V/REF : 15267
V/Email reçu le Lundi 12/08/2024 à 15H37

**SDC '54 Rue Sully'
C/O REGIE ROLIN-BAINSON
Agence Confluence
7, COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON**

V/REF.IMM. 000685
IMMEUBLE : 54 RUE SULLY
54, RUE SULLY
ALLEES 1 A 8
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 13 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N54 RUE SULLY - LOGEMENT DE M KANOUNE AU ? ETAGE TEL *06 64537339*

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT QUI EMPECHE L'UTILISATION D'EAU DANS
TOUTES LES PIECES DU LOGEMENTS

Donneur d'ordre : Mme M. LEBouc

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 14/08 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR KANOUNE
DEPOSE DU SIPHON LAVABO
DEBOUCHAGE/CURAGE A PARTIR DE L'EVACUATION SUR ENVIRON 5 METRES JUSQU'A
LA COLONNE A PLUSIEURS REPRISES
REMISE EN PLACE DU SIPHON
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 16/08/24 à 09H06 Mme M. LEBouc

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090624

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique	dispatching	2	29,12	29,12
1,75	H. Personnel + RIDGID K50	le 14/08	2	117,97	206,44
TOTAL H.T.					235,56
T.V.A. a 10,00%					23,55
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>259,11</u>

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



ORDRE DE SERVICE N° 15267

SERVIMO
101 AV.P. MARCELLIN

69120 VAULX EN VELIN

Références à rappeler obligatoirement sur la facture

Païement uniquement par virement bancaire / joindre impérativement le RIB de la société avec la facture

OS n° 15267

Nos Réf : **000685** Dossier suivi par : **LEBOUC MARINA**

Nous vous serions très obligés de procéder à l'exécution des travaux suivants :

Sauf si ceux-ci se révèlent être importants, dans ce cas merci de nous adresser un devis.

Bonjour,

pouvez vous intervenir pour un refoulement qui empeche l'utilisation d'eau dans toutes les pieces du logements du locataire M KANOUNE 06 64 53 73 39 (pro M AICI).

merci

Demande faite pour le compte du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis :
54 RUE SULLY

69150 DECINES CHARPIEU

Bâtiment :
Digicode :
Etage :
Gardien :
☎ 0634520796

ATTESTATION TVA JOINTE DONT LE § 3 EST A COMPLETER PAR VOS SOINS
UN EXEMPLAIRE DU PRESENT ORDE DE SERVICE ET DE L'ATTESTATION COMPLETEE SERA A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE FACTURE. A DEFAUT CELLE-CI NE SERA PAS REGLEE

FACTURE A ENVOYER A :

rolin-bainson.fr

AGENCE CONFLUENCE
7 cours Charlemagne - 69002 LYON
04 26 22 40 80 ou

confluence@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 11h30 & de 14h00 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 16h

IMPORTANT : pour le bon règlement de votre facture :

- Vérifiez l'adresse du destinataire (plusieurs agences)
- Intégrez le n°OS et la précodification ci-dessus (« **OS n°15267** » + **000685.00.1070**)
- Ajoutez l'attestation de TVA ci-après complétée
- Ajoutez votre RIB

CONFLUENCE ROLIN BAINSON – SAS au capital de 5.000 euros – SIREN 750 048 514 RCS LYON – Garantie financière 650 000 euros par COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX – Garantie RC par MMA IARD (police 127124870), 14 boulevard Marie & Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 09 – Cartes professionnelles n°CPI 6901 2017 000 019 257 pour les activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, de Gestion immobilière et syndic de copropriété délivrée par la CCI LYON METROPOLE – Pour les opérations de courtage d'assurance Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L 530-2 du Code des Assurances – www.ORIAS.fr – n°ORIAS 12067557

Attestation TVA simplifiée

Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés : **ROLIN – BAINSON AGENCE CONFLUENCE – 7 cours CHARLEMAGNE – 69002 LYON**

Agissant en qualité de mandataire Du syndicat des copropriétaires sis :
54 RUE SULLY **69150 DECINES CHARPIEU**

Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement individuel
☐ Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation.)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☒ Des parties communes d'un immeuble affecté à plus de 50 % à l'habitation
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage :

Adresse (1) :

Dont je suis ☐ mandataire du propriétaire / ☒ syndic

Nature des travaux (à remplir par l'entreprise)

Nous attestons que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

- ☐ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☐ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondantes aux éléments affectés :

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, ☐ Huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

N.B. tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☐ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et nous engageons à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10%)

Fait à Lyon

Le 12 août 2024

Signature du client ou de son représentant

ROLIN – BAINSON AGENCE CONFLUENCE – 7 cours CHARLEMAGNE – 69002 LYON

(1) Ne remplir que si adresse différente de l'adresse indiquée dans le cadre ?